

ENSEIGNEMENTS D'HUMANITES NUMERIQUES

Entrée en vigueur : Septembre 2026

Avant-propos

Les Humanités numériques (HN) sont désormais une **discipline phare, parce que les ordinateurs nous sont devenus indispensables autant pour la recherche que pour l'enseignement des Humanités**. En quoi consistent-elles précisément ? Les Humanités numériques sont une discipline auxiliaire des disciplines de sciences humaines traditionnelles (études littéraires, histoire, linguistique, langues et cultures étrangères, histoire de l'art et études visuelles, musicologie, mais aussi Philosophie et Philologie). Elles sont en tant que telles **au service de la constitution de savoirs disciplinaires précis**. Les HN proposent aussi **un nouveau rapport au savoir, qu'il s'agit d'aborder de manière critique**. Elles incitent, enfin, à **réinvestir avec les sciences humaines l'analyse de la culture contemporaine où le numérique est si décisif**.

Comme discipline auxiliaire, les HN rassemblent les savoirs et les bonnes pratiques accumulées par plusieurs générations de chercheur-se-s qui, depuis les années 1950, ont choisi d'utiliser les ressources computationnelles pour étudier des textes, rassembler, décrire et interroger des sources, analyser des images, des sons ou des vidéos.

Les HN enseignent à ce titre comment constituer des corpus avec des approches numériques adaptées ; comment les éditer et les publier en ligne ; comment analyser ces corpus ; comment récupérer et étudier des corpus rassemblés par d'autres, et comment juger de leur qualité scientifique ; comment publier des résultats de recherche en utilisant le numérique (sites web, visualisation, narration web, vidéos...), tout en respectant des règles scientifiques, juridiques et académiques aujourd'hui considérées comme incontournables (représentativité et qualité des données, respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, ontologies partagées et interopérabilité des données, open access, lisibilité des interfaces...).

Les HN incitent aussi à un nouveau rapport au savoir. Elles nous font réfléchir de manière critique à ce que les outils numériques changent dans notre manière de penser, de travailler, d'écrire. Un outil peut être puissant, il n'est jamais neutre. L'usage quotidien des machines peut nous fasciner, comme il peut nous tromper et nous insupporter. Les interfaces et les méthodologies numériques influencent également notre rapport à nos objets de recherche et aux Humanités en général.

Les Humanités numériques nous poussent à analyser les cultures numériques contemporaines. Les fictions qui se répandent aujourd'hui sur les robots et l'intelligence artificielle sont-elles si nouvelles ? Que peut-on en dire en reprenant les apports de la philosophie, des études visuelles, des études littéraires, des études de genre et de l'histoire, par exemple ? Le numérique produit-il des images différentes de l'époque de l'imprimé – et que peuvent en dire les historien-ne-s de l'art ? Les mots du numérique sont-ils les mots des livres, et qu'en dirait une approche linguistique ?

Le **module « Introduction aux Humanités numériques »** est proposé aux étudiant-e-s débutant-e-s, en général au niveau du Baccalauréat universitaire. Il peut être aussi choisi comme module à option par les étudiant-e-s de Maîtrise (les modalités d'évaluation étant adaptées au niveau du MA). Ce module, accessible sans aucune connaissance informatique, introduit aux principales approches qui aujourd'hui abordent les Humanités avec des outils numériques. La perspective est aussi bien technique (introduction aux principales compétences numériques utiles aux Humanités), historique (comment les outils ont-ils évolué,

et comment cela fait-il changer la recherche ?) ou visuelle que socio-culturelle et critique (quels sont les nouveaux savoirs déployés grâce au numérique, et quelles sont les limites du numérique ?). En parallèle du cours-séminaire introductif général, les étudiant-e-s approfondissent un enseignement technique selon leur choix (selon les années et les offres disponibles : bases de données, programmation, cartographie numérique, approches statistiques, édition numérique de textes, création d'interfaces, gestion et traitement des images...). Ils-elles sont encouragé-e-s à suivre également un séminaire disciplinaire dans lequel les méthodologies numériques sont appliquées à des fins de recherche concrète.

Le **module « Encadrement de projets numériques »** est réservé aux étudiant-e-s de Maîtrise universitaire qui souhaitent utiliser des méthodologies numériques pour leur projet de recherche.

Modules proposés aux étudiant-e-s de la Faculté des Lettres

Les modules d'Humanités numériques peuvent s'intégrer :

- dans un autre programme de BA (comme module BA15, ou comme module BA7 d'une autre discipline, si le plan d'études de celle-ci le permet)
- dans un programme de MA (avec des modalités d'évaluation adaptées)

Module BA/MA	Introduction aux Humanités numériques	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	• 2h/Année de CS, Cours général d'Humanités numériques • 2h semestre de TP ou CS permettant d'acquérir une compétence numérique donnée, choisi parmi une offre mise à jour chaque année • Un séminaire (SE) semestriel, choisi dans la liste proposée dans le programme des enseignements.	
Attestation(s)	Attestation délivrée dans le cadre du CS1 sur évaluation d'un projet mettant en œuvre les compétences acquises en CS1 et CS2/TP et nécessitant une attestation de présence au séminaire. Modalités définies avec les enseignant-es en début de semestre.	
Evaluation	Elaboration d'un projet impliquant les compétences acquises en CS1 et CS2/TP en lien avec les enseignements.	
Condition(s)	• Venir en cours avec un ordinateur portable (pas de tablette) • S'assurer d'un accès internet	
Remarque(s)	/	



Module MA	Encadrement de projets numériques	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	• Deux enseignements semestriels de 2h/semaine ou un enseignement annuel de 2h/semaine permettant d'acquérir une compétence numérique donnée, choisis parmi une offre mise à jour chaque année (il est conseillé de choisir la compétence qui sera mise en œuvre dans le cadre du mémoire de Maîtrise) • 2h/année de SE.	
Attestation(s)	Attestation délivrée dans le cadre du SE, sur un projet lié au mémoire de l'étudiant-e, selon les modalités définies avec les enseignant-es en début de semestre.	
Evaluation	Examen oral (env. 30 min) en lien avec les enseignements et avec le projet de mémoire.	
Condition(s)	• Venir en cours avec un ordinateur portable (pas de tablette) • S'assurer d'un accès internet	
Remarque(s)	/	